

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

20 JUILLET 2022

N° 2022/07/12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle des mariages en mairie sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 12 juillet 2022

Présents : Eric LARDON – Hélène DE SIMONE – Christiane CLUZEL – Anabel FOURNIER FAURE – Marc COMBETTE – Margot SOLVIGNON – Solange PEILLON – Jeanine JULIEN – André SALARDON – Catherine PASQUIER FOURNIER – Philippe ROCHE

OBJET : APPROBATION D'UN MARCHÉ POUR LE SERVICE DE TRANSPORT AUX PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Il est rappelé au Conseil d'Administration qu'un service de transport aux personnes âgées et/ou handicapées a été créé par le Centre Communal d'Action Sociale.
Le marché public relatif à service arrive à échéance le 31 mai 2022.

Il a été lancé une consultation pour le service de transport aux personnes âgées et/ou handicapées en procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

Le dossier de consultation a été envoyé le 26/04/2022 à 4 prestataires :

- ACTEEV TAXI
- TAXIS BRUYAS (Bonson)
- E TAXI AMBULANCE (St Just St Rambert)
- ROCHE Yann (Sury le Comtal)

La date de fin de remise des offres a été fixée au 10/05/2022.

Deux offres ont été reçues résumées comme suit :

Description des trajets	Quantité estimatif	ACTEEV TAXI SARL		SAS BRUYAS	
		PU HT	Coût	PU HT	Coût
Navette mercredi (un seul trajet comptabilisé)	32	19,82 €	634,24 €	22,73 €	727,26 €
Navette Jeudi	21	45,45 €	954,45 €	45,45 €	954,45 €
			1 588,69 €		1 681,71 €

Le marché est conclu pour une période d'un an renouvelable deux fois sans toutefois dépasser une durée maximale de trois ans.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix pour, décide :

- d'approuver le Rapport d'Analyse des Offres
- d'attribuer le marché à la société ACTEEV TAXI SARL pour les montants cités précédemment
- d'autoriser le Président, ou son vice-président à signer et exécuter le marché avec l'entreprise ACTEEV TAXI SARL

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.**

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 22 JUILLET 2022

**LE MAIRE ET PRESIDENT DU CCAS,
ERIC LARDON**

